NOMBRE DE MEMBRES

Affërents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 N°48/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire.

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s) :

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

48/2018 RÉVISION DES STATUTS DE LA CCBRC

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-20 et suivants :

 ${\bf Vu}$ la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35, 64 et 81 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux (CCBRC)

Vu la délibération n° 2017-04 du 12 janvier 2017 et la délibération n° 2017-22 du 2 février 2017 de la CCBRC portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale ;

Vu la délibération n°2018-77-01 du 6 avril 2018 de la CCBRC portant déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale ;

Vu la délibération n°2018-96 du 29 mai 2018 de la CCBRC portant déclaration d'intérêt communautaire sur la compétence action sociale ;

Vu la délibération n°2018-118 du 26 juin 2018 de la CCBRC portant sur la révision de ses statuts ;

 \mathbf{Vu} la délibération n°2018-119 du 26 juin 2018 de la CCBRC portant sur la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2018-130 de la CCBRC portant sur la révision de ses statuts ;

Considérant que dans la délibération votée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 26 juin 2018, il y a eu une erreur dans la dénomination de la CCBRC et qu'il a été omis de mentionner dans ses statuts la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours ;

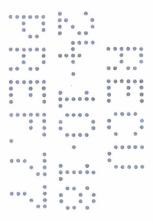
Considérant que lors de sa séance du 27 septembre 2018 la CCBRC a rectifié ces erreurs et que le Conseil municipal doit dès lors approuver ces modifications ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 APPROUVE le projet de statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Château figurant en annexe avec effet au 1^{er} Juillet 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 24/10/2018 Et de la Publication le 25/10/2018



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 N°49/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire.

Présents:

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s):

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

49/2018 CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS : 7 POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 06/03/2018 ;

Considérant les avancements de grades des différents agents communaux et modification de temps de travail hebdomadaires liés aux besoins du service public à rendre aux administrés ;

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28H00
2 postes	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35H00
1 poste	Agent de maîtrise principal	35H00
1 poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35H00
1 poste	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	30Н00
1 poste	Adjoint animation	15H00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

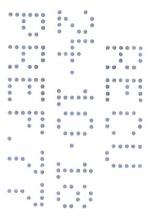
- AUTORISE la création de sept emplois permanents comme présenté ;
- FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ;
- DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération;
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Te Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 2 4/10/2018 Et de la Publication le 25/10/2018

Le Maire J-M. CHANVSSOT



REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Melun

Canton de Fontenay-Trésigny

NOMBRE DE MEMBRES

Affërents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 N°50/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire.

Présents:

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s):

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

50/2018 ADHÉSION AU MARCHÉ GROUPÉ DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Considérant l'obligation de la Commune de procéder à un diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avant toute intervention de rabotage, démolition ou recyclage des enrobés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Grisy-Suisnes d'adhérer à un groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'HAP dans les embés de voire, afin de pouvoir contractualiser avec une entreprise sur cette prestation,

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en fie-tie-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Verlines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au regist les membres présents.

e Maire

CHANUSSOT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 2 4 / 10/2018 Et de la Publication le 25/10/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Melun Canton de Fontenay-Trésigny NOMBRE DE MEMBRES

MOMBIC	L DL MILI	VIDICES
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 N°51/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire.

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s):

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

51/2018 ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE POUR LA VOIRIE DU PROJET GALLIÉNI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de nommer la voie qui sera créée lors de la réalisation du projet Galliéni et qui desservira les terrains à bâtir référencés sur le permis d'aménager n° 077 217 18 00001.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la proposition suivante reçue en séance : Charles MASSIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le nom de « rue Charles MASSIN » à la voie communale cree pour permettre de desservir les terrains à bâtir référencés sur le permis d'aménager n° 077 2017 18 00001,
- DIT qu'une plaque indiquant le nom de la voie sera apposée à chaque extrémité de celle-ci,
- DIT que cette nouvelle voie sera ajoutée à la liste des voies communales une fois son intégration effective dans le domaine public communal.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SPM. CHANUSSOT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 24/10/2018

Et de la Publication le 25/10/2018

J-M. CHANUSSO

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 N°52/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire.

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s):

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

52/2018 ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PÉRIMÉTRE D'ÉPANDAGE DES BOUES ET COMPOSTS DE BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION SEINE AVAL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, qu'un extrait du dossier d'autorisation du périmètre d'épandage des boues et composts de boues de l'usine d'épuration Seine aval est consultable à l'accueil de la Mairie par le public pendant la durée de l'enquête, soit du 24 septembre à 9h00 au mercredi 24 octobre 2018 à 17h00.

Il précise que le territoire de la Commune concerné par ces épandages se situe le long de la voie SNCF côté Chevry-Cossigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral DCSE/BPE/E n°2018/6 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau présentée par de Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) concernant le périmètre d'épandage, dans le département de Seine-et-Marne, des boues et composts de boues de l'usine d'épuration Seine aval d'Achères (78),

Vu le dossier d'enquête présenté par le SIAAP,

Considérant que le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande formulée par le SIAAP,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le SIAAP,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

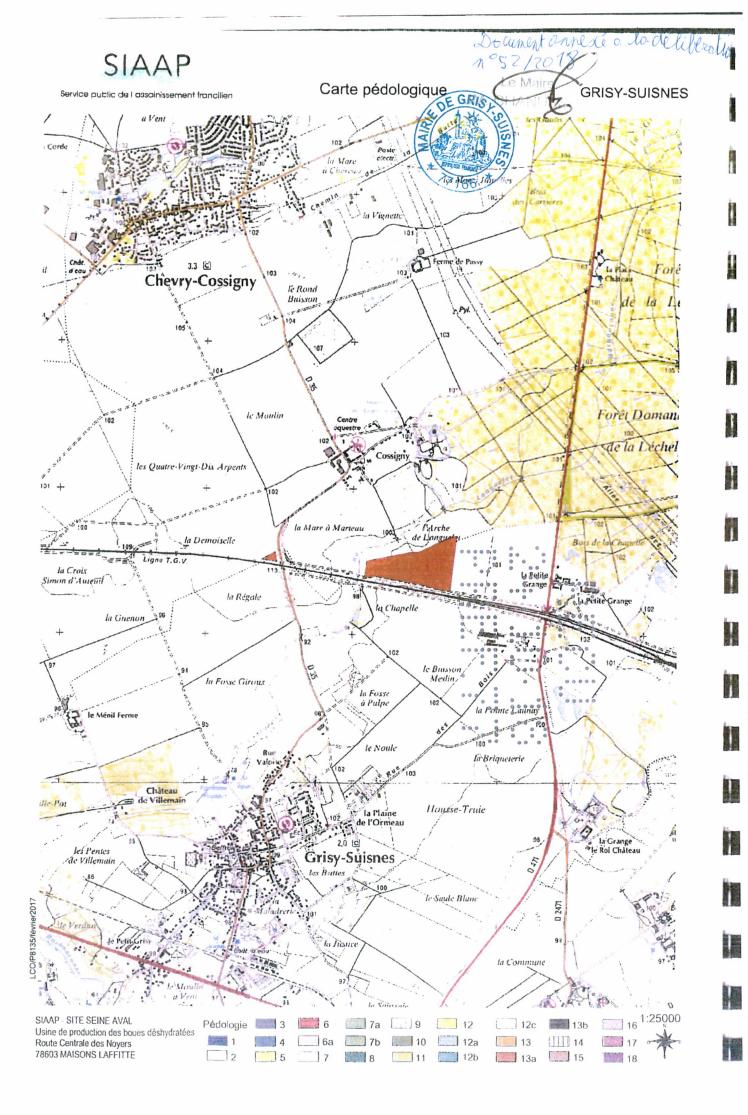
2

HANUSSOT

Le Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 24/90/7018 Et de la Publication le 25/10/2018

J-M. CHANDSSOT



REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Melun

Canton de Fontenay-Trésigny NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 N°53/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT. Maire.

Présents:

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s):

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

53/2018 ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPENDAGE DES DIGESTATS DE MÉTHANISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CVO 77

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, que le dossier de demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation est consultable à l'accueil de la Mairie par le public pendant la durée de l'enquête, soit du 3 octobre 2018 à 9h30 au lundi 2 novembre 2018 à 17h30.

Il précise que l'enquête publique porte sur le permis de construire d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux et de déconditionnement des biodéchets à Bailly-Romainvillers, ainsi que sur l'autorisation environnementale d'exploiter cette unité.

La Commune est intéressée par cette enquête car des champs appartenant au territoire de la Commune sont pressentis pour recevoir les digestats issus du processus de méthanisation. Ces territoires se situent le long de la D471, le long de la voie SNCF côté Chevry-Cossigny et entre le chemin des Roses et la D319 à proximité du rond-point de Coubert,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral DCSE/BPE/IC n°2018/69 portant ouverture d'enquête publique environnementale unique sur le projet présenté par le Centre de Valorisation Organique de Seine-et-Marne (CVO 77) pour être autorisé à créer et à exploiter une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers,

Vu le dossier d'enquête présenté par CVO 77,

Considérant que le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation,

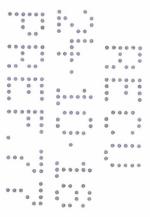
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (vote contre M. CARTON)

DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur la demande d'épandage des digestats de méthanisation déposée par CVO 77.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 24/10/2018 Et de la Publication le 25/10/2018



Document annexé à la déliberation Plan d'épandage des digestats du méthaniseur CVO 77 GRISA Cartographie des parcelles épandables par exploitation agricole ARMAINVILLIERS les Hameaux d'Armainvillier 14-04 14-05 14-06 14-08 14-03 la Queue M Léchelle. 14-02 Presles-en-Brie Bois des Clos la Marsange les Coulanderies Foret Domaniale de la Léchelle la Fonderie Bois Périmètre de Protection Immédiat Parcelle de référence CAPTAGES PROTECTION CAPTAGES DUP Point de prélèvement FORAGE Périmètre de Protection Rapproché Parcelles épandables PROTECTION CAPTAGES DUP Aptitude 0 Périmètre de Protection Eloigné Aptitude 2 1/25000e

Personal parcelles du plan d'spandage

Dossier: CVO77

LEMARIE Charles EARL DE LA CAMBRIAISERIE
48 rue aristide Briand
77170 COUBERT

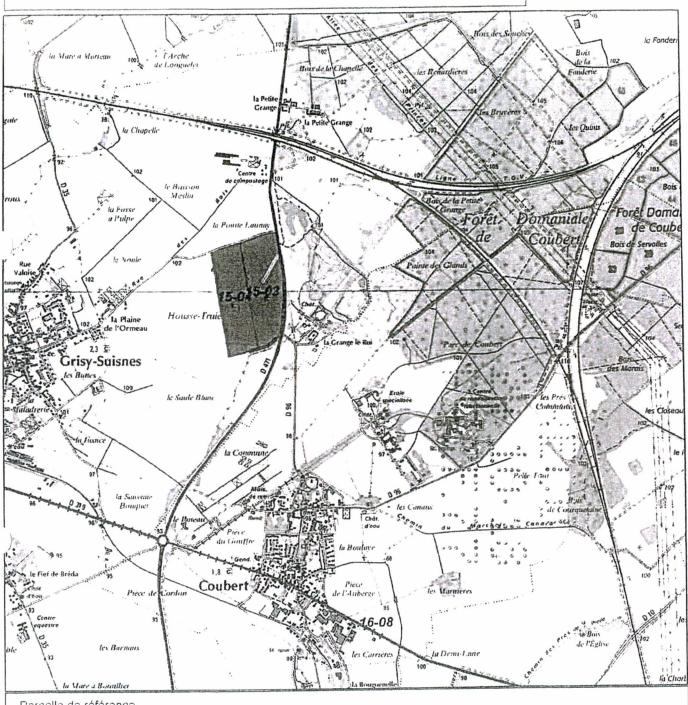
				5		nte	T	nte	1
		_	-	Cause	Cours	d'eau pente	Cours	d'eau pente	
		SESSION OF STREET	To the second second	Surface Surface Surface Act. 18 Act. 1A Act. 0	0.45	?	0,21		
		TANN THE STANDARD	Aptitudes	Surface Apt. 1A					
		STATE STATE OF	Aptitt	Surface Apt. 18					
		STATESTANDER	はなったが	Surface Apt. 2	20.19		18,26		
				Type de sol	Twoe 1.1		Type 1.1		
					E		E		
				Point de référence	16-03-1;		16-04-1;		
				Parcelle de référence	Oui		PMO		
					Γ				
	8	9 9		in Police	000				
	۰	P	•	00 800		SERVE		ENAC	
				Rais	DELL	RIAIS	20	KINKS	
		0	•		EAPI,	CAMB	EAR		
				SPE	20,19	CAMBRIASERIE	1837 , 18.26 EAR, DE CA		38,45
				195710		-	947	_	111
	3	9	•	Sur, tot	29,63	• •	18		38
	2.0	,					• •		
				Commune percella					
				ed eur	S (77)		S (77)		
				Jommi	JISNE		JISNE		
				9	GRISY-SUISNES (77)		GRISY-SUISNES (77)		
					GR		GR	-	
			-	raios					
			-	cadas					
-			-	Réf. cadastrales					
-					ZH88		H88		
-			The state of the s	JP.			15-04 ZH88	-	AL
Sharehold and the same of			-	Référen ce UP	15-03		15-0		TOTAL

Nbre de parcelles : 2

Plan d'épandage des digestats du méthaniseur CVO 77

suez

Cartographie des parcelles épandables par exploitation agricole



Parcelle de référence

Point de prelevement

Parcelles épandables



Aptitude 0

Aptitude 2

1/25000e



Parent des parcelles du plan d'abandage

Dossier: CV077

SUez

LEMARIE Charles SCEA DE GRISY

48 Rue Aristide Briand

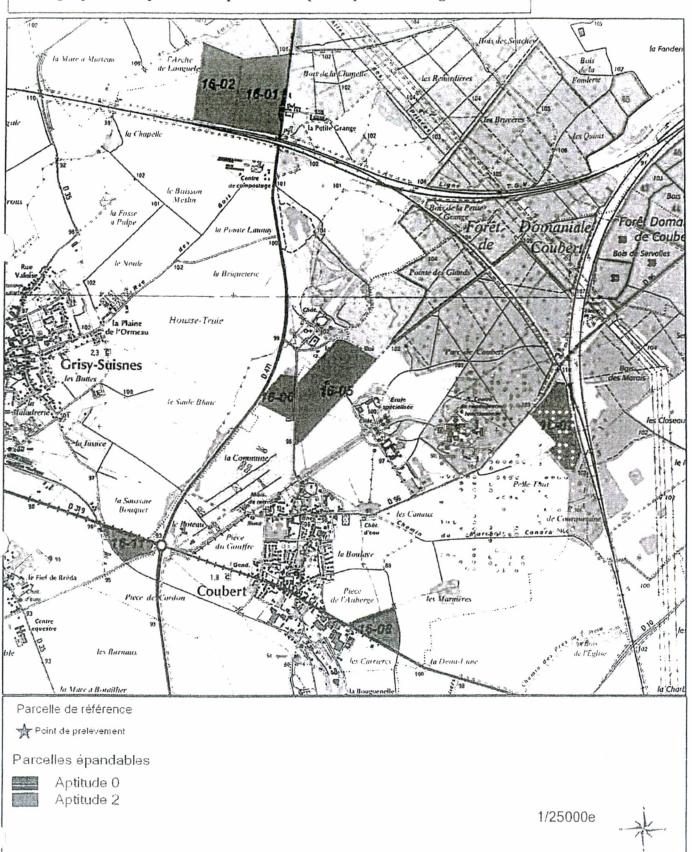
77170 COUBERT

Continuing parcelle				報は難りない	Aptitudes		
206-8 GRISY-SUISNES (77) 755.33 793.31 SCEA DE GRISY Co.c. 208 à Grisy Suisnes (14 ha) GRISY-SUISNES (77) 6.664 16.64 <th>SPE Raison toctale</th> <th>Parcelle de Point de référence</th> <th>Type de sol</th> <th>Surface Surf Apt. 2 Apt</th> <th>Surface Surface Surface Surface Apt. 2 Apt. 18 Apt. 1A Apt. 0</th> <th>-</th> <th>Cause</th>	SPE Raison toctale	Parcelle de Point de référence	Type de sol	Surface Surf Apt. 2 Apt	Surface Surface Surface Surface Apt. 2 Apt. 18 Apt. 1A Apt. 0	-	Cause
208 å Grisy Suisnes (14 ha) GRISY-SUISNES (77) c 16.64 16.63 SCEA DE GRISY ccc 2C7 å Chevry Cossigny (2.64 ha) COUBERT (77) 20,41 20,35 SCEA DE GRISY A189 COUBERT (77) 6,00 6,00 SCEA DE GRISY A198 COUBERT (77) 12,74 12,74 SCEA DE GRISY A198 COUBERT (77) 6,37 5,27 SCEA DE GRISY ZA2-6-5-1-3-4 COUBERT (77) 17,50 16,39 SCEA DE GRISY ZC19429 SOIGNOLLES-EN-BRIE (77) 17,50 16,39 SCEA DE GRISY Z71-2 GRISY-SUISNES (77) 4,63 4,38 SCEA DE GRISY	19.4] SCEADE GRISY.	ui 16-01-1;	Type 1.1			0,52	0,52 Habitalions
A189 A250 211 212 à Coubert (4 ha) B1556-1242 à Grisy Suisnes (2 ha) A180 A250 211 212 à Coubert (4 ha) B1556-1242 à Grisy Suisnes (2 ha) A198 A250 211 212 à Coubert (4 ha) A198 A198 A250 21 212 à Grisy Suisnes (2 ha) A198 A198 A250 21 212 à Grisy Suisnes (2 ha) A198 A198 A198 A250 21 212 à Coubert (77) A198 A198 A198 A198 A198 A250 21 212 à CeA DE GRISY A198 A198 A198 A198 A198 A250 21 212 à CeA DE GRISY A198 A198 A198 A198 A198 A250 21 212 à CeA DE GRISY A198 A198 A198 A198 A198 A198 A250 21 212 à CEA DE GRISY A198 A198 A198 A198 A198 A198 A198 A198	16,64 SCEA DE GREY	ul 16-02-1;	Туре 1.1	16,64			
A256 211 212 à Coubert (4 ha) B1556-1242 à Grisy Suisnes (2 ha) A198 COUBERT (77) T2,74 T2,74 T2,74 ScEA DE GRISY COUBERT (77) T2,74 T2,74 T2,74 ScEA DE GRISY COUBERT (77) T3,75 T6,39 SCEA DE GRISY COUBERT (77) T7,50 T6,39 SCEA DE GRISY T7,1-2 T7,50 T6,39 SCEA DE GRISY T7,1-2 T7,50 T6,39		ui 16-05-1;	Type 1.1	20,35		0,06 H	0,06 Habitations
A198 COUBERT (77) A12.74 12.74 SCEA DE GRISY COUBERT (77) 6,37 5,27 SCEA DE GRISY COUBERT (77) COUBERT (77) A15.0 16,39 SCEA DE GRISY COUBERT (77) A16.39 SCEA DE GRISY CT1-2 GRISY-SUISNES (77) 4,63 4,38 SCEA DE GRISY	6,00 SCEA DE GRISY	Non 16-02-1	Туре 1.1	00'9			
ZA2-6-5-1-3-4 COUBERT (77) 6,37 5,27 SCEA DE GRISY 2C19à29 SOIGNOLLES-EN-BRIE (77) 17,50 16,39 SCEA DE GRISY ZT1-2 GRISY-SUISNES (77) 4,63 4,38 SCEA DE GRISY		ui 16-07-1;	Type 3.1	12,74			
2C19á29 SOIGNOLLES-EN-BRIE (77) 17,50 16,39 SCEA DE GRISY ZT1-2 GRISY-SUISNES (77) 4,63 4,33 SCEA DE GRISY	5,27 SCEA DE GRISY	Non 16-07-1	Type 3.1	5.27		1,10 H+P	1,10 Habitations + Cours d'eau pente <7%
ZT1-2 GRISY-SUISNES (77) 4,63 4,38 SCEA DE GRISY		ui 16-10-1;	Type 1.1	16,38		1,12 H + 1,00	1,12 Habitations + Cours d'eau pente <7%
	4,38 SCEA DE GRISY	Non 16-10-1	Type 1.1	4,38		0,25 H	0,25 Habitations
	164,22 101,17						
Nbre de parcelles : 8							

Plan d'épandage des digestats du méthaniseur CVO 77

suez

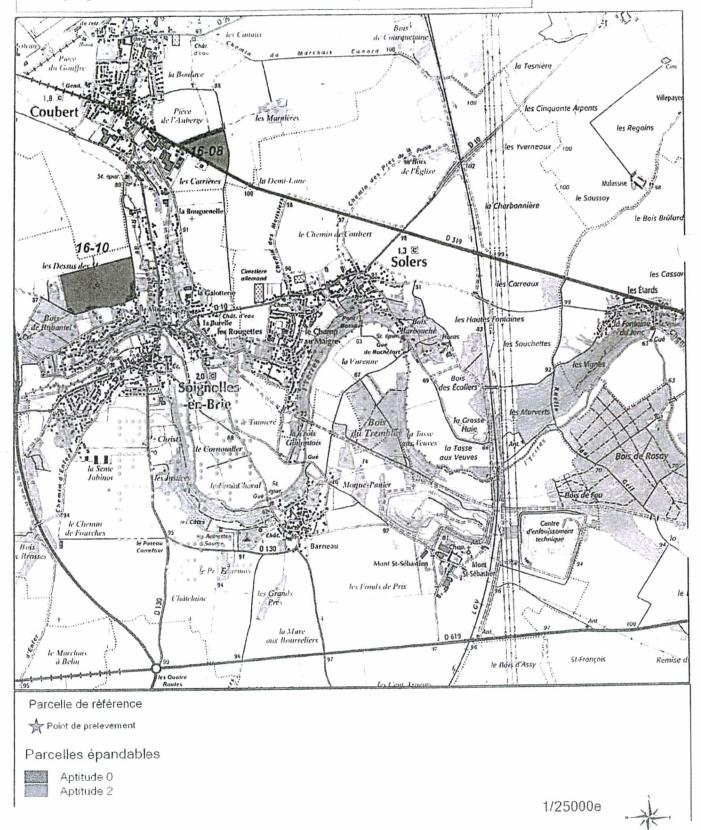
Cartographie des parcelles épandables par exploitation agricole



Plan d'épandage des digestats du méthaniseur CVO 77



Cartographie des parcelles épandables par exploitation agricole



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 N°54/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire.

Présents:

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s):

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

54/2018 BUDGET PRINCIPAL : ABSENCE DE PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2018 de la commune de GRISY-SUISNES, à l'unanimité, par délibération n°22/2018 en date du 10/04/2018.

Chaque devis non inscrit lors de la préparation budgétaire sera pris en charge par décision modificative. Les crédits budgétaires affectés sur « dépenses imprévues » serviront à augmenter la capacité budgétaire aux comptes nécessaires ;

Des devis rattachés à la section budgétaire d'investissement ont été transmis à la Finance afin d'obtenir une autorisation de crédits supplémentaires.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononces sur les opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

3 1 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	2 - 2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -		CC	MPTES DE	DEPENSES à réduire	Economic Services
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	020	020	SANS	Devis présentés hors prévisions BP2018	- 14 268,31 €
			CC	OMPTES DI	DEPENSES à ouvrir	
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	SANS	BATIT - local technique - porte enroulable	+ 1 967.02 €
D	I	20	2051	SANS	2018-2019 logiels HOL+suivi	+ 7 788.00 €
D	I	16	1641	SANS	E8 - échéance 2017	+ 2 360.00 €
D	I	21	21538	SANS	RESO -ave charmes - remplact x 1 EP complet	+ 2 153.29 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder au vote des transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

I-M. CHANUSSOT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 2 4/10/2018 Et de la Publication le 25/10/2018

Le Maire

LM. CHANUSSOT

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
19	16	12

Date de convocation 12/10/2018 Date d'affichage 12/10/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRISY-SUISNES - 77166 $N^{\circ}55/2018$

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire.

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, MARTIN, EMARRE, ROLET, FERREIRA Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, RAYNARD

Absent(s) excuse(s):

Monsieur MASSIN donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT Monsieur GALPIN donne pouvoir à Monsieur CARTON

Absent(s):

Monsieur COCHET Monsieur MUNOZ Mme LANGLER M. LE NEDIC

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire

55/2018 BUDGET PRINCIPAL : ABSENCE DE PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2018 de la commune de GRISY-SUISNES, à l'unanimité, par délibération n°22/2018 en date du 10/04/2018.

Chaque devis non inscrit lors de la préparation budgétaire sera pris en charge par décision modificative. Les crédits budgétaires affectés sur « dépenses imprévues » serviront à augmenter la capacité budgétaire aux comptes nécessaires ;

Des devis rattachés à la section budgétaire de fonctionnement ont été transmis à la Finance afin d'obtenir une autorisation de crédits supplémentaires.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

	The Tay		CO	MPTES DE	DEPENSES à réduire	Harry W.
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	022	022	SANS	Devis présentés hors prévisions BP2018	- 11 401.90 €
			CC	MPTES DE	DEPENSES à ouvrir	9403-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	615231		VOIRIE - carnot X ch. ormeau - miroir x 1	635.32 €
D	F	011	60632		BATIT - gymnase - défibrillateur - recharges	422.46 €
D	F	011	60632		BATIT - mairie - défibrillateur - recharges	397.26 €
D	F	011	6226		BATIT - mairie - audit contrôle alarme	648.00 €
D	F	011	61558		BATIT - mairie - réparation vidéo accueil	441.96 €
D	F	011	60633		VOIRIE - cour mairie - panneau place PMR	580.26 €
D	F	011	615231		VOIRIE - route evry - dépassement enveloppe	6 000.00 €
D	F	011	615232		BATIT - mairie - audit contrôle alarme	572.64 €
D	F	011	6156		ADMIN - panneau lumineux - maintenance	1 704.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au vote des transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2018 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 2 4/10/2018 Et de la Publication le ZS/10/2018